

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N° 2026-P11

Portant désignation de six membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 avril 2026 fixant à 12 le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS, dont 6 élus par le conseil municipal et 6 désignés par le maire,

Considérant que les membres nommés par le maire doivent être choisis parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social,

Considérant qu'ils ne doivent pas être fournisseurs de biens ou de services au CCAS, ni entretenir aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;

Considérant qu'ils ne doivent pas être membres du conseil municipal,

ARRETE

Article 1 : Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil d'administration du CCAS :

- Isabelle ALLOYEAU, 180 chemin des Poussins – 74130 MONT-SAXONNEX
- Isabelle BOUGEAUX, 331 route de Chamoule – 74130 MONT-SAXONNEX
- Anne CUER, 3190 route d'Alloup – 74130 MONT-SAXONNEX
- Nicole DUGERDIL, 115 chemin de Culaz – 74130 MONT-SAXONNEX
- Françoise POUTEAU, 179 route d'Alloup – 74130 MONT-SAXONNEX
- Christelle SOMNARD, 150 chemin des Voyis – 74130 MONT-SAXONNEX

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à monsieur le sous-préfet de Bonneville et notifiée aux personnes concernées.

Le 28 avril 2026,



Pascal PROVOST

Maire de Mont-Saxonnex